

REGLEMENT DU JEU

GRANDE LOTERIE DUCATILLON « SPECIAL VACANCES 2023 »

Article 1 – Société organisatrice et définition du jeu

La société Jean Nicolas DUCATILLON, SAS au capital de 272 700 euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de LILLE sous le numéro B 414 698 134 ayant son siège social au 21 allée de la Briqueterie -59493 VILLENEUVE D'ASCQ, organise un tirage au sort gratuit avec obligation d'achat intitulé **GRANDE LOTERIE DUCATILLON « SPECIAL VACANCES 2023»** du 1^{er} mai au 9 juillet 2023.

Article 2 – Conditions et modalités de participation

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine (hors Corse et DOMTOM), à l'exception des personnes ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du jeu, leurs ayant-droit, les membres du personnel de DUCATILLON et leur famille. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas prendre part au tirage sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. Un seul bulletin par foyer (même nom et même adresse postale). Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du tirage au sort. Toute information incomplète ou illisible ne pourra être retenue comme valable.

Pour participer, il suffit de passer commande chez Ducatillon entre le 1^{er} mai au 9 juillet 2023 directement sur le site internet ducatillon.com et de cocher la case validant sa participation.

Pour être valide, chaque participation devra impérativement contenir les coordonnées complètes du participant : nom, prénom, adresse postale précise, adresse e-mail et téléphone.

Article 3 - Présentation des lots

Les lots à gagner sont 10 bons d'achat de 100€ pour une valeur totale de 1000€ de bons d'achat.

Ces bons d'achat pourront être utilisés dans la limite de validité d'un an à compter de la date d'expédition du lot en une seule fois ou sur plusieurs commandes différentes.

DUCATILLON se réserve le droit, en cas de force majeure, de remplacer ces lots par d'autres lots de valeur équivalente ou supérieure. Les lots ne pourront pas être échangés contre leur valeur numéraire.

Article 4 – Désignation des gagnants et obtention des lots

Les 10 tirages au sort auront lieu chaque semaine pendant la période de validité du Jeu et se feront chez Ducatillon en présence du directeur et des responsables du jeu

Ainsi, un gagnant sera tiré au sort chaque semaine entre le 9 mai au 13 juillet 2023 parmi toutes les participations liées aux commandes enregistrées sur la semaine précédant le tirage selon planning détaillé ci-dessous; soit un total de 10 gagnants sur la période complète du jeu :

- 1^{er} tirage au sort : entre le 9 et 12 mai pour la 1^{ère} semaine de participation s'étendant du 1^{er} au 7 mai 2023
- 2^{ème} tirage au sort : entre le 15 et 19 mai pour la 2^{ème} semaine de participation s'étendant du 8 au 14 mai 2023
- 3^{ème} tirage au sort : entre le 22 et 26 mai pour la 3^{ème} semaine de participation s'étendant du 15 au 21 mai 2023
- 4^{ème} tirage au sort : entre le 29 mai et 2 juin pour la 4^{ème} semaine de participation s'étendant du 22 au 28 mai 2023
- 5^{ème} tirage au sort : entre le 5 et 9 juin pour la 5^{ème} semaine de participation s'étendant du 29 mai au 4 juin 2023
- 6^{ème} tirage au sort : entre le 12 et 16 juin pour la 6^{ème} semaine de participation s'étendant du 5 au 11 juin 2023
- 7^{ème} tirage au sort : entre le 19 et 23 juin pour la 7^{ème} semaine de participation s'étendant du 12 au 18 juin 2023
- 8^{ème} tirage au sort : entre le 26 et 30 juin pour la 8^{ème} semaine de participation s'étendant du 19 au 25 juin 2023
- 9^{ème} tirage au sort : entre le 3 et 7 juillet pour la 9^{ème} semaine de participation s'étendant du 26 juin au 2 juillet 2023
- 10^{ème} tirage au sort : entre le 10 et 13 juillet pour la 10^{ème} semaine de participation s'étendant du 3 au 9 juillet 2023

Chaque gagnant sera averti par courrier électronique et/ou téléphone dans les jours qui suivent le tirage au sort et devra répondre dans un délai de 15 jours à compter de la notification de son gain. A défaut, le gain sera perdu et remis à un autre gagnant. Le lot sera envoyé à chaque gagnant par courrier sécurisé ou électronique et aux frais de DUCATILLON dans la semaine qui suit la réponse du client et au plus tard le 31 août 2023. DUCATILLON ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré au destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de DUCATILLON (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), il restera définitivement la propriété de DUCATILLON.

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur lieu de résidence. A ce titre, DUCATILLON se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Ces vérifications

seront effectuées dans le strict respect de l'article 10 du code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Le nom des gagnants pourra être obtenu sur demande écrite à DUCATILLON – Service Client - BP 80265 – 59665 Villeneuve d'Ascq cedex.

En participant à ce Grand Jeu, les gagnants autorisent DUCATILLON à utiliser, à des fins publicitaires et sur tout support commercial pour une durée d'un an à compter de la date de fin du Jeu, leur nom, prénom(s), ville et département de résidence ainsi que toutes photos éventuelles liées à la remise de leur lot. Cette utilisation ne peut ouvrir droit à une quelconque rémunération ou avantage autre que le lot gagné.

Article 5 – Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement des participations au jeu. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement ou de limitation du traitement de vos données personnelles, que vous pouvez exercer en écrivant à dpo@ducatillon.com ou ou Ducatillon Service Relation Clientèle 21 allée de la Briqueterie -59650 Villeneuve d'Ascq, en joignant une copie de votre pièce d'identité. Vous pouvez aussi gérer vos données personnelles et vos préférences dans votre espace client à tout moment.

Article 6 – Règlement du jeu concours

Le règlement complet du jeu sera consultable durant toute la durée du jeu sur le site ducatillon.com. Un exemplaire sera adressé par email à toute personne qui en fera la demande écrite auprès de DUCATILLON – Service Client - BP 80265 – 59665 Villeneuve d'Ascq cedex ou serviceclient@ducatillon.com. La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France. Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, DUCATILLON se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le règlement peut être modifié à tout moment par les organisateurs sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne sur le ducatillon.com et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 7 – Responsabilités

De façon générale, DUCATILLON ne pourrait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, ce jeu devait être modifié ou reporté ou si la nature ou les lots annoncés devaient être modifiés. Aucun lot ne pourra faire l'objet d'une contrepartie financière ou être repris, ou échangé contre un autre produit. DUCATILLON décline toute responsabilité pour les incidents et accidents qui pourraient se produire pendant la durée de jouissance du lot et du fait de son utilisation.

Article 8 - Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu. DUCATILLON mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu. Pour autant elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet indépendant de sa volonté.

Article 9 - Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.